

Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

CULTURE, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ENJEUX DE RÉGLEMENTATION

**Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR,
Université de Liège)**

Rapport d'analyse, septembre 2024

Le rapport de septembre débute par l'entrée en vigueur de la loi européenne sur l'intelligence artificielle (AI Act) et les critiques formulées par Meta et Spotify, qui estiment que les réglementations européennes en matière de protection de la vie privée dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) freinent l'innovation. Il souligne également qu'Apple a modifié sa politique à l'égard de l'Apple Store afin de s'aligner sur les principaux aspects de la nouvelle loi de l'Union européenne (UE) sur les marchés numériques (DMA). En outre, il se concentre sur l'introduction d'une version actualisée du projet de loi NO FAKES au Sénat américain, ainsi que sur l'initiative sud-africaine « Fair Share » qui vise à exercer de la pression auprès de grands générateurs de trafic, tels que Netflix et YouTube, pour qu'ils paient certains coûts associés aux réseaux de télécommunication. Enfin, le rapport met l'accent sur de nouveaux partenariats et plans d'affaires dans l'économie basée sur les plateformes, en se concentrant sur Meta, Merlin, Universal Music Group (UMG), Netflix et Disney Plus.




Réglementations, commerce numérique et culture

Meta et Spotify critiquent les réglementations européennes en matière d'IA

Meta et Spotify ont critiqué les réglementations de l'UE relatives à l'IA, affirmant que l'UE risquait de prendre du retard en raison de la complexité de la réglementation. Dans des déclarations communes publiées sur les sites web respectifs des deux entreprises à la fin du mois d'août, Mark Zuckerberg, PDG de Meta, et Daniel Ek, PDG de Spotify, se sont plaints que les réglementations européennes en matière de protection de la vie privée dans le domaine de l'IA freinent l'innovation. Les deux PDG ont déclaré que l'industrie technologique en Europe est confrontée à des « réglementations qui se chevauchent et à des consignes incohérentes sur la manière de s'y conformer » plutôt qu'à des règles claires. En outre, le blog de Meta prévient qu'« à court terme, retarder l'utilisation de données qui sont couramment utilisées dans d'autres régions signifie que les modèles d'IA les plus puissants ne refléteront pas la connaissance collective, la culture et les langues de l'Europe, et que les Européens ne pourront pas utiliser les produits d'IA les plus récents ».

Par ailleurs, comme le mentionne TechCrunch, Spotify a souligné que « son investissement précoce dans la technologie de l'IA est l'une des raisons pour lesquelles son service de diffusion en continu a connu un tel succès, car il a développé une expérience personnalisée pour chaque utilisateur », ajoutant que « lorsque nous regardons vers l'avenir de la diffusion en continu, nous voyons un énorme potentiel d'utilisation de l'IA en source ouverte (open source) au profit de l'industrie. C'est particulièrement important lorsqu'il s'agit de savoir comment l'IA peut aider davantage d'artistes à être découverts. Une structure réglementaire simplifiée permettrait non seulement d'accélérer la croissance de l'IA open-source, mais aussi d'apporter un soutien crucial aux développeurs européens et à l'écosystème plus large des créateurs qui contribuent à ces innovations et s'en nourrissent ».

Par ailleurs, comme le mentionne TechCrunch, Spotify a souligné que « son investissement précoce dans la technologie de l'IA est l'une des raisons pour lesquelles son service de diffusion en continu a connu un tel succès, car il a développé une expérience personnalisée pour chaque utilisateur », ajoutant que « lorsque nous regardons vers l'avenir de la diffusion en continu, nous voyons un énorme potentiel d'utilisation de l'IA en source ouverte (open source) au profit de l'industrie. C'est particulièrement important lorsqu'il s'agit de savoir comment l'IA peut aider davantage d'artistes à être découverts.



Une structure réglementaire simplifiée permettrait non seulement d'accélérer la croissance de l'IA open-source, mais aussi d'apporter un soutien crucial aux développeurs européens et à l'écosystème plus large des créateurs qui contribuent à ces innovations et s'en nourrissent ».

Il convient de mentionner que le 1er août 2024, l'[AI Act](#) est entré en vigueur. Cette loi vise à favoriser le développement et le déploiement responsables de l'IA dans l'UE. Proposé par la Commission en avril 2021 et approuvé par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2023, l'[AI Act](#) traite des risques pour la santé, la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens. Il fournit aux développeurs et aux déployeurs des exigences et des obligations claires concernant des utilisations spécifiques de l'IA tout en réduisant les charges administratives et financières pour les entreprises.

En outre, contrairement à la position des grands conglomérats numériques, une large coalition d'[associations européennes](#) des secteurs culturels a déjà salué l'aval de l'AI Act de l'UE, en soulignant les implications majeures de la nouvelle législation pour la culture, dans la mesure où l'AI Act contient « des articles sur le marquage du contenu généré par l'IA et les exigences en matière de droits d'auteur pour l'utilisation des données pour former l'IA ».

Spotify contre Apple

À la mi-août, [Apple](#) a modifié sa politique concernant la manière dont les développeurs d'applications pour appareils Apple peuvent communiquer avec leurs clients dans l'Union européenne. Cette petite révision vise à mettre la plateforme en conformité avec les aspects clés du DMA. La nouvelle politique permet aux développeurs de placer des liens vers des sites web dans leur application iOS sans accepter les règles actuelles d'Apple. [The Verge](#) a mentionné que Spotify commencerait « à afficher des informations sur les prix dans l'application pour les utilisateurs d'iPhone dans l'Union européenne à partir d'aujourd'hui, après une bataille juridique d'un an contre Apple ». Même si les offres promotionnelles et les tarifs d'abonnement peuvent désormais être consultés dans l'application, les utilisateurs d'iPhone ne peuvent toujours pas se connecter directement aux options de paiement externes. En ce sens, Spotify et d'autres critiques affirment que les changements ne parviennent pas à résoudre les problèmes fondamentaux et continuent de désavantager les développeurs.

États-Unis : NO FAKES Act

Le projet de loi du Sénat des États-Unis appelé NO FAKES Act pour Nurture Originals, Foster Art and Keep Entertainment Safe Act of 2004, est parrainé par quatre membres de la commission judiciaire bipartisane du Sénat. Fin juillet, une version mise à jour du projet de loi a été présentée au Sénat. L'objectif du projet de loi est de « donner aux gens un droit de propriété fédérale leur permettant d'approuver l'utilisation de leur voix, de leur apparence ou de leur ressemblance – et d'exposer à la responsabilité légale ceux qui créent ou distribuent une réplique non autorisée ». À la suite de l'introduction du projet de loi, un réseau international appelé Human Artistry Campaign, qui regroupe 180 organisations de 34 pays, parmi lesquels l'Italie, la Finlande, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Suède, l'Argentine et les États-Unis ont eux-mêmes approuvé le projet de loi des quatre sénateurs, écrivant qu'il « établit une base de référence fédérale solide protégeant tous les Américains contre les deepfakes invasifs générés par l'IA qui inondent aujourd'hui les plateformes numériques ». En outre, le projet de loi a reçu le soutien de nombreuses sociétés de l'industrie musicale, telles que Warner Music Group et UMG. Le PDG de Warner Music, Robert Kyncl, a souligné que « le NO FAKES Act établit le bon équilibre pour propulser la prochaine vague de créativité basée sur la technologie tout en préservant le droit de chaque citoyen de contrôler l'utilisation de sa propre image et de sa voix à l'ère de l'IA ».

Afrique du Sud : les plateformes de diffusion en continu devraient payer leur juste part

En Afrique du Sud, les opérateurs de réseaux ont ouvert un débat controversé : les fournisseurs de services over-the-top (OTT) – comme Netflix et YouTube – devraient rémunérer les opérateurs de télécommunication pour l'utilisation de leur infrastructure. Les revendications proviennent de « Fair Share », une initiative visant à faire pression sur les grands générateurs de trafic afin qu'ils paient leur juste part et assument certains coûts associés à la maintenance des réseaux. L'Association of Communications and Technology (ACT), avec la contribution de divers experts du secteur, affirme que « les entreprises d'OTT s'appuient fortement sur l'infrastructure fournie par les opérateurs de réseaux. Les opérateurs de télécommunications investissent massivement dans la création et la mise à niveau de réseaux permettant le streaming jusqu'aux utilisateurs finaux. La dépendance crée un déséquilibre dans lequel les opérateurs supportent l'essentiel des coûts. Dans le même temps, les plateformes de diffusion en continu engrangent des revenus sans contribuer proportionnellement à la pérennité des réseaux ». Les suggestions pour la mise en œuvre d'accords de partage équitable incluent la création d'un fonds partagé qui « remplit cet objectif en dehors de la dynamique concurrentielle commerciale de tous les opérateurs de réseaux ».



Activités mondiales des plateformes en ligne


Nouveaux plans d'affaires et expansion géographique

Selon [The Verge](#), Meta, qui héberge Facebook, Instagram, WhatsApp et bien plus encore, et UMG, la plus grande société de musique au monde, actualisent leurs accords de licence pour étendre l'utilisation du contenu d'UMG sur davantage d'applications de Meta. Le nouvel accord annoncé à la mi-août inclut la licence des contenus tels que des vidéos courtes sur [Threads](#) et WhatsApp ainsi que sur Facebook, Instagram, Messenger et Meta Horizon. [TechCrunch](#) a mentionné que « ce qui est le plus remarquable dans ce nouvel accord est qu'il stipule que les deux sociétés se concentrent sur le contenu non autorisé généré par l'IA ». Cela fait référence aux chansons extraites par les systèmes d'IA, souvent sans le consentement des créateurs originaux. En 2017, [UMG](#) est devenue la première grande société de musique à accorder des licences pour ses catalogues de musique enregistrée et d'édition musicale sur les plateformes de Facebook. Meta et UMG ont conclu des [accords](#) depuis 2017, à l'époque où Meta était Facebook. Cet accord « a permis aux utilisateurs de télécharger des vidéos et du contenu utilisant la musique d'UMG sur des plateformes comme Instagram et Oculus pour résoudre les problèmes de violation des droits d'auteur ».

Mi-juin, [Meta](#) a renouvelé son « partenariat stratégique » avec [Merlin](#), le représentant des licences de musique numérique pour les sociétés de musique indépendantes. L'accord de licence couvre les sociétés de Meta, notamment Instagram, Facebook et Messenger. Les membres de Merlin comprennent d'éminentes sociétés indépendantes de musique. Elle prétend représenter 15 % du marché de la musique enregistrée.

Selon [Variety](#), le marché de la vidéo à la demande (VOD) en Asie du Sud-Est a vu ses revenus augmenter de 11 % au premier semestre de cette année. La part d'audience de Netflix dans cette catégorie a atteint 50 %. Netflix était « dominant en Malaisie, aux Philippines et à Singapour, mais était confronté à une forte concurrence locale et à une dynamique plus complexe en Indonésie et en Thaïlande ».

Mi-août, [Netflix](#) a annoncé le lancement du Netflix Fund for Creative Equity au Mexique. Ce fonds fait partie d'une [initiative](#) lancée en 2021. À la suite de son introduction dans le pays, Netflix cherche à continuer à promouvoir ce qui est mis en place au Mexique et à développer les futurs talents audiovisuels mexicains.



Dans un premier temps, le fonds soutiendra les programmes suivants : Nouvelles frontières de la production audiovisuelle au Mexique, programme avec le Centro de Capacitación Cinematográfica, 2e laboratoire de développement de projets cinématographiques pour les cinéastes autochtones et d'ascendance africaine d'Amérique latine.

Selon [The Verge](#), Disney Plus ne permettra prochainement plus aux abonnés de partager leur mot de passe avec des personnes extérieures à leur foyer. Le PDG de Disney, Bob Iger, a déclaré que la mesure pourrait débuter en septembre.

Des lectures supplémentaires pour le rapport de septembre :

- A world-first law in Europe is targeting artificial intelligence. Other countries can learn from it, [The Conversation](#), 14 août 2024, [Lien](#).
- Spotify's audiobook bundle has reduced music royalties. The music industry is fighting back , [The Conversation](#), 1er juillet 2024, [Lien](#).

Sources indicatives

- Meta and Spotify CEOs criticize AI regulation in the EU, TechCrunch, 23 août 2024, [Lien](#).
- Apple relents and approves Spotify app with EU pricing, The Verge, 14 août 2024, [Lien](#).
- NO FAKES Act will make likeness and voice rights non-assignable, cap licensing duration, CMU, 31 juillet 2024, [Lien](#).
- 'Fair Share': Should Netflix pay to play in South Africa?, TechCentral, 30 juillet 2024, [Lien](#).
- Meta, Universal Music Group address AI music in new licensing agreement, TechCrunch, 12 août 2024, [Lien](#).
- Premium Video approaches 50 million subscribers in Southeast Asia, as Netflix dominates viewing time, Variety, 14 août 2024, [Lien](#).
- Disney's password-sharing crackdown starts 'in earnest' this September, The Verge, 7 août 2024, [Lien](#).

DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)-Université de Liège, membre au CEIM.

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone : 514 987-3000, poste 3910 / Courriel : ceim@uqam.ca / Site web : www.ceim.uqam.ca

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X 1V1, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : coalition@cdc-ccd.org / Site web : www.ficdc.org

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.